

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN**

Nombre de conseillers	-	DELIBERATION 022 -04-2026
- en exercice	15	Séance du mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30
- présents	12	
- votants	14	Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
- Pour	14	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en
- Contre	0	session ordinaire à la mairie de DAGLAN
- Abstention	0	sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

Date de convocation : **21 avril 2026**

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, LECLERCQ Déborah, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, VERNET Thierry, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse conseillers municipaux

PROCURATIONS : Dominique MAURY à Marie-Hélène VASSEUR
Karine PICADOU à Pascal DUSSOL

ABSENT EXCUSÉ : Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER

Marie-Thérèse LOUBIÈRES BEYNEY est élue secrétaire de séance.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent à l'unanimité les commissaires titulaires et suppléants suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES

SANFOURCHE Jacqueline
VERNET Joëlle
SIMON Elisabeth
PALEZIS Sylvie
VOISIN Patrick
LAPOUGE Arnaud

ARMAGNAC serge
MARLIAC Jean Jacques
CARVES Denis
MARTINEZ Marc
POTIEZ Sabine
MUYS Gaëlle

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

PASQUET Dominique
MAURY Dominique
VASSEUR Marie-Hélène
BEYNEY LOUBIÈRES Marie-Thésèse
LAPOUGE Marie-Claire
PASQUET Lydie

LEFEBVRE Christian
VIGIER Jean Marie
LECLERCQ Gilles
VERNET Jean-François
COUDON Philippe
FREYTET Christian

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 28 avril 2026

Le Maire,



La Secrétaire,



Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le :
Publiée le:
Le Maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication